



BULLETIN MUNICIPAL DE ST LEGER EN YVELINES

Editorial du Maire



Madame, Monsieur, chers amis

Notre village a démontré à maintes occasions qu'il n'est pas seulement une juxtaposition de maisons. Il est aussi une somme de générosité et d'entraide, une collectivité qui, devant tout ce qui pourrait l'inquiéter ou lui poser problème, sait réagir.

Tel fut le cas dans les derniers jours de juin, quand nous avons compris que notre fête nationale du 14 juillet avec son traditionnel feu d'artifice était largement compromise. En effet, la forêt qui fait le charme et la richesse de notre village fait aussi sa fragilité. La sécheresse ayant été maximum cet été, les incendies étaient à craindre avec la moindre des étincelles et les images que nous avons pu voir à la télévision nous faisaient redouter le pire.

Dès lors, la solidarité s'est mise en place pour relever le défi et faire de cette fête une réussite malgré les fortes contraintes. Nous allions organiser « un bal populaire » avec les moyens qui sont les nôtres. Sébastien s'est chargé de l'aménagement et de la décoration de la place de la Mare Gautier, Franck de l'électrification, Christophe de la buvette et de la restauration, Jean-Luc de la sonorisation, Virginie, Apolline et la commission des fêtes de l'information.

Je leur adresse une nouvelle fois toute ma reconnaissance mais le succès de cette soirée du 13 juillet fut pour eux la meilleure des récompenses.

Les valeurs de générosité et d'entraide, je les privilégie, comme vous le savez, dans le domaine de l'action municipale. Ce auquel je pense le plus souvent et que je transmets à l'équipe des Elus s'énonce en trois mots : bienveillance, écoute et aide aux personnes. Par la qualité de l'accueil et du service rendu, chacun s'y emploie et j'en suis fier. Cela ne veut pas dire que nous pouvons tout pour tous, que nous pouvons répondre à toutes les sollicitations ou les plaintes. Mais il s'agit tant pour les élus que pour le personnel communal de prendre en compte, avec considération, les attentes qui sont les vôtres.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2024.

Cordialement,

Le Maire, Jean-Pierre Ghibaudo





A Sylvie Lagorce, conseillère municipale

Sylvie s'est battue contre la maladie avec courage, force et dignité, jusqu'au bout, sans se plaindre. Hélas, le 16 décembre, elle lâcha prise et nous quitta.

Même si c'est difficile, ne soyons pas tristes, elle ne l'aurait pas voulu, mais réjouissons-nous de l'avoir connue.

Gestionnaire de laboratoire à l'INRA, en 1998

Sylvie avait choisi de venir vivre à Saint-Léger avec sa famille. En 2014, elle rejoint l'équipe du Conseil municipal où elle assume sa fonction avec sérieux, loyauté et respect du mandat qui lui avait été renouvelé par nos administrés.

Résolument optimiste, elle était connue et appréciée pour sa simplicité, sa gentillesse, sa gaîté et sa fidélité en amitié. Toujours disponible pour participer à la vie du village, elle apportait par sa présence, chaleur et convivialité.

Sylvie était mon amie. Je garderai d'elle, comme beaucoup d'entre nous, l'image d'une belle personne. Elle va nous manquer.

Le Maire, Jean-Pierre Ghibaudo

EXTRAIT D'UN HOMMAGE RENDU À SYLVIE PARMIS TANT D'AUTRES

« Tu avais la classe ma Vivi, l'élégance dans ta façon de traiter les gens, une bouche sans venin, un cœur sans stratagèmes. »

Et de citer Albert Camus

« Il y a des êtres qui justifient le monde et qui nous aident par leur seule présence. »



POINT SUR LES FINANCES COMMUNALES

Bien que les chiffres comptables de l'année 2023 ne soient pas encore arrêtés, un suivi régulier des finances de la Commune permet d'envisager les résultats suivants :

Les dépenses de fonctionnement s'établiraient à 1,031 million d'euros, inférieures de 40 000 € au montant budgété (1,072 million d'€).

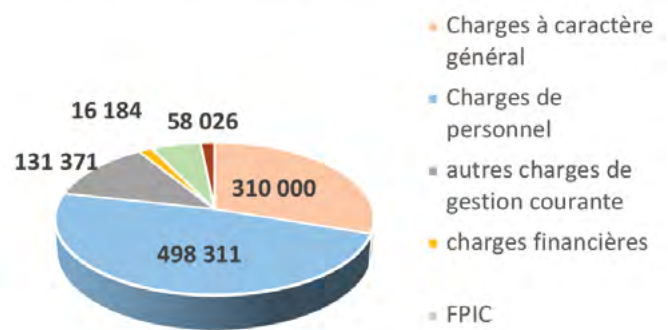
Les recettes de fonctionnement seraient de 1,32 million d'euros supérieures de 45 000 € au montant prévu (1,275 million d'€).

L'exercice 2023 dégagerait un excédent de l'ordre de 290 000 € affectés au financement des investissements évitant ainsi le recours à l'emprunt à des taux élevés.

Les investissements réalisés concernent la fin de la réhabilitation de la maison du village et des bâtiments scolaires (travaux commencés en 2022), l'acquisition d'un utilitaire électrique pour les services techniques, le remplacement de mobilier scolaire, une participation au renforcement du réseau d'eau potable. La partie des investissements non subventionnée a été autofinancée, la commune n'ayant pas recouru à l'emprunt. Le désendettement s'est poursuivi en 2023, le dernier emprunt contracté date de 2014. A fin 2023 le montant des emprunts restants dus ressort à 325 000 €.

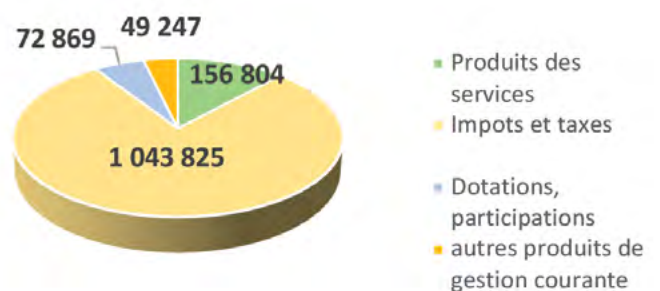
Les taux de la fiscalité communale (taxe foncière sur le bâti et le non bâti) n'ont pas subi de hausse. Ils restent inchangés depuis 2001 et ce malgré, d'une part, la baisse drastique des dotations de l'Etat qui passent de 173 000 € en 2010 à 29 000 € en 2023 (- 144 000 € !) et, d'autre part, une ponction de 58 000 € sur nos finances au prétexte que nos taux sont faibles !

Dépenses de fonctionnement 2023 (en euros)

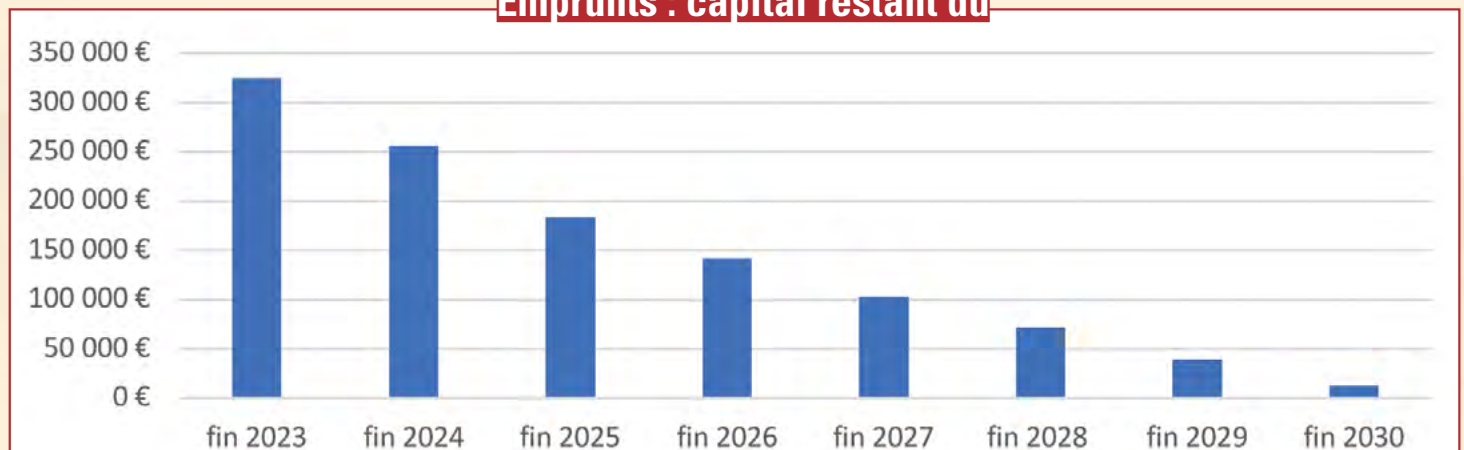


Une comparaison des dépenses et recettes réelles de fonctionnement des années 2001 et 2023 montre, qu'en 23 ans les dépenses ont augmenté beaucoup moins vite (+ 17 %) que la hausse des prix (+ 42 %) et que les recettes (+ 40 %) progressent également moins vite que l'inflation. En appliquant aux dépenses 2001 la hausse des prix on obtient un montant de 1,156 million d'€ pour 2023 alors que la dépense réelle s'établit à 0,956 million d'€, soit un écart de l'ordre de 200 000 €.

Recettes de fonctionnement 2023 (en euros)



Emprunts : capital restant dû



Le point sur l'évolution du village en terme d'urbanisme.

Le PLU remplace le POS en janvier 2017.

En janvier 2014, les services de l'Etat imposent à toutes les communes le remplacement du POS (Plan d'occupation des sols) par un PLU (Plan local d'urbanisme).

Un groupe de travail s'est constitué comprenant des Elus, des représentants des services de l'Etat, un bureau d'études et s'est mis au travail.

Deux contraintes principales étaient exigées par l'Etat :

- La protection des espaces naturels, agricoles, forestiers et la préservation des continuités écologiques.
- La densification de la partie urbanisée du village.

Pour répondre à l'obligation de densifier, deux OAP c'est-à-dire deux opérations d'aménagement programmé ont été retenues sur deux grands terrains constructibles situés en zone UH (au POS) au cœur du village, route de Rambouillet et au rondpoint de la Mare Gautier.

A l'issue du lourd processus d'élaboration largement expliqué dans les léodégariens de janvier 2014 et février 2017, le projet a été présenté à la population en séance publique puis lors de l'enquête qui s'est déroulée sous le contrôle de l'enquêteur public désigné par le tribunal administratif. Ce dernier a rendu au Maire un rapport favorable au projet, aucune observation négative majeure des habitants n'ayant été portée sur le registre prévu à cet effet.

Dans ces conditions, le PLU a été présenté au conseil municipal de l'époque réuni le 27 janvier 2017 qui l'a approuvé à l'unanimité puis il a été validé par le Préfet pour application.

Modification de droit commun du PLU en juillet 2023.

Par arrêté du Maire du 14/06/2022, une mise en révision partielle du PLU s'est avérée nécessaire dans la zone UC **afin de limiter les possibilités de construction** dans ce secteur. Après enquête publique, la modification a été approuvée le 27/07/2023 à l'unanimité lors de la réunion du Conseil municipal actuel.



Recensement de la population



ENQUÊTES DE RECENSEMENT PAR L'INSEE DE 2019 À 2023.

Commune de Saint-Léger en Yvelines



RECENSEMENT

de la population



Population totale en 2023 : 1444 habitants

Quelques informations selon l'INSEE
Concernant l'évolution de la population sur 24 ans

Année	Nombre d'habitants
1999	1322
2009	1470
2014	1422
2020	1402
2021	1412
2022	1434
2023	1444

On note 122 habitants de plus dans le village en 24 ans.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023

Le financement des travaux de la Commune se fait en général par le biais de contrats avec la région et le département ou de subventions ponctuelles pour de plus petites opérations ciblées. Le solde (en général 30% du montant des travaux) est financé dans le budget d'investissement communal et peut faire l'objet d'emprunt ; **Il est à noter que le faible endettement de la commune peut permettre de bâtir de nouveaux projets pour les années à venir.**

Les travaux d'entretien sont pour leurs parts financés sur le budget de fonctionnement de la Commune et sont réalisés soit par des entreprises privées soit par le personnel technique de la commune.

LES DEUX PLUS IMPORTANTS CONTRATS SONT :

- **le contrat rural** qui permet la construction, la réhabilitation ou des entretiens importants des bâtiments communaux, le montant des travaux subventionnables était d'environ 600 000 euros HT pour le dernier contrat qui s'est achevé en décembre 2023.
- **le triennal voirie** qui nous permet l'entretien du réseau communal de voirie et des trottoirs ; Le montant des travaux subventionnables est de l'ordre de 300 000 euros tous les 3 ans.

En rappelant que le patrimoine communal voirie comporte près de 11 km de voies revêtues et autant de voies non revêtues, les choix sont complexes et évidemment sélectifs.

En 2023, le dernier contrat rural s'est achevé, il aura permis de rénover une partie de l'école et la maison du village après près de 2 ans de travaux, le challenge étant bien entendu de maintenir au maximum l'activité des bâtiments pendant le chantier.

Nous avons commencé à initier le futur triennal voirie en ciblant la réfection de la rue de la Croix Blanche, le parking du Gros Billot et certains trottoirs du centre du village. Les travaux devraient pouvoir se réaliser en 2025.

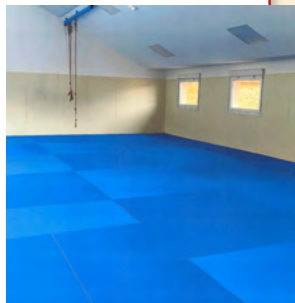
Pour le futur contrat rural notre réflexion se porte en priorité sur l'agrandissement de la cantine scolaire.

En 2023, nous avons pu également obtenir un financement à 100% pour l'installation des équipements de judo de la salle de motricité.

L'abri bus de la place du Gros Billot a également pu être entièrement changé.

Par ailleurs des travaux de mise en conformité et permettant de réduire les consommations énergétiques ont été réalisés :

- Changement de la chaudière de la maison du village,
- Réalisation de locaux protégés par des cloisons et portes coupe-feu pour les zones de stockage,
- Changement des huisseries de la maison du village et de certaines fenêtres de l'école,
- Modification des éclairages intérieurs de l'école,
- Réfection totale de la toiture du bâtiment de la rue du Rocher....



RÈGLEMENTATION CLÔTURE

Vous voulez installer une clôture autour de votre propriété, en façade le long de la rue ou entre votre propriété et celle de votre voisin ?

Sachez qu'il existe **des normes à respecter et une déclaration préalable de travaux à déposer en Mairie.**

Avant d'entamer tous travaux, renseignez-vous auprès des services de la Mairie qui vous indiqueront les règles imposées par le Plan Local d'Urbanisme concernant principalement la hauteur, les matériaux et les couleurs.

Une déclaration préalable auprès de la Mairie est obligatoire et doit être déposée avant d'entamer les travaux.

RECONNAISSANCE DE LA COMMUNE EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE



Par arrêté de la commission interministérielle du 18 avril publié au journal officiel du 10 juin 2023, la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 août 2022.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La commune a connu une période d'intense sécheresse puis de réhydratation durant cette période créant des mouvements du sol et entraînant des dommages et des travaux importants pour les propriétaires de certaines habitations.

Grâce à cette reconnaissance, certains administrés peuvent ainsi se manifester auprès de leur assurance en vue d'une indemnisation éventuelle des dommages. Ce sont 32 administrés qui ont reçu un courrier du Maire pour leur faire connaître cette avancée et les inviter à faire valoir leurs droits.

DÉCHÈTERIE (DÉCHETS VÉGÉTAUX)

**Route de Rambouillet, sortie de Saint-Léger
Tous les lundis de 8h30 à 12h.**

La mairie va procéder au renouvellement de la carte d'accès au point d'apport des déchets végétaux. La nouvelle carte de couleur verte pourra être retirée à la Mairie à compter du 8 janvier 2024 sur présentation d'une carte d'identité. Cette carte est nominative et personnelle. Elle doit être présentée à l'agent d'accueil à chaque passage. Sa perte doit être signalée en Mairie.

POUR RAPPEL : La Mairie a mis en place, il y a une quinzaine d'années, un service de dépôt de déchets végétaux pour d'une part éviter aux Léodégariens de se déplacer en déchèterie à Rambouillet et d'autre part pour réduire l'empreinte carbone. Ce service est destiné exclusivement aux habitants du village. Les professionnels ne sont pas autorisés à y déposer les déchets issus de leur activité.

Les déchets admis sont les suivants :

- tontes de jardin
- fleurs
- feuilles mortes
- tailles de végétaux
- branchages de petit diamètre

IMMERSION FURTIVE DANS LE MONDE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Que deviennent les déchets ménagers mis dans nos bacs de collecte ?

Autrefois ils étaient selon les cas, déposés à même le sol, enfouis, ou brûlés. Depuis la fin des années 1970 les pouvoirs publics ont incité puis imposé le recyclage et la valorisation des déchets des ménages et des professionnels.

Les déchets sont d'abord collectés par le Sictom de la Région de Rambouillet, puis ils font l'objet de traitements divers effectués par le Sitreva.

1- LA COLLECTE PAR LE SICTOM.

Le Sictom assure la collecte des déchets ménagers pour 40 communes représentant 90 000 habitants. La plus grande partie des collectes (87 %) est réalisée à jour fixe en porte à porte, c'est-à-dire par des camions bennes ramassant les bacs situés sur les trottoirs. Le reste, 13 % concerne des points d'apport volontaire. Dans ce cas les habitants déposent leurs déchets ménagers soit dans des colonnes aériennes (déchets végétaux), soit dans des colonnes enterrées (verre, emballages-journaux magazines, ordures ménagères résiduelles). Ces dernières sont situées dans des centres villes (place de la Libération devant l'Hôtel de Ville de Rambouillet, Epernon...) ou dans des nouveaux lotissements.

En 2022, 31 424 tonnes ont été collectées correspondant à 347 kilos par habitant. Cette collecte se répartit ainsi :



A côté de la collecte des déchets ménagers, d'autres services sont assurés par le Sictom :

- **Distribution et entretien des bacs** : au cours de l'année 2022, 1 557 bacs ont été livrés, 849 échangés et 395 réparés.
- **Collecte des encombrants** : meubles, matelas...
- **Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques**: lave-linge, téléviseur, radiateur électrique... Ces 2 types de collecte sont effectués sur rendez-vous pris avec le Sictom, les objets à reprendre devant être déposés sur le trottoir la veille du jour de collecte.
- **Livraison de composteurs** : le Sictom fournit gratuitement

par foyer, 2 composteurs destinés au traitement des biodéchets (déchets de cuisine, tonte de pelouse, fleurs, feuilles). Le compostage ainsi réalisé permet, d'une part de limiter les quantités de déchets ménagers collectés et d'autre part fournit un humus riche pour les jardins et les fleurs. Il répond également à l'obligation pour les ménages de trier les biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024.

Si pour le traitement des biodéchets, le compostage individuel est envisageable et à promouvoir en zone rurale ou en zone pavillonnaire, il faut imaginer d'autres moyens pour l'habitat collectif. A cet effet depuis le 2^{ème} semestre 2022 le Sictom a mis en place et anime un compostage partagé à la Résidence Vernes de Rambouillet. 14 familles s'impliquent assidûment dans cette opération. Il est prévu de mener en 2024 un projet de compostage pour 5 Communes du Sictom sur la base du volontariat.

- Prévention des déchets.

Le Sictom mène des actions de sensibilisation au tri auprès des écoliers, des centres de loisirs des entreprises et des collectivités publiques. Il conçoit des outils pédagogiques ludiques particulièrement appréciés des enfants et des enseignants. Un livret « objectif tri » est remis à chaque écolier, lui permettant de s'initier au monde du déchet.

Par ailleurs les équipes du Sictom et celles du Sitreva participent, à travers l'animation d'un stand à différentes manifestations telles : la fête de la nature aux Essarts-le-Roi, l'opération de nettoyage du village à Levis-Saint-Nom, Salon Art & Habitat à Dampierre-en-Yvelines, Journées de la Bergerie Nationale à Rambouillet, fête de la pomme et de la châtaigne à Saint Léger...

- Ressourceries.

Le Sictom a également conclu un partenariat financier et opérationnel avec l'association « Ressource&vous ». Cette association récupère, valorise, réutilise et vend des objets mis au rebut ou promis à la décharge. Elle possède des boutiques à Rambouillet, au Perray, à Saint Arnoult et Epernon. Il faut y ajouter une valeur humaine : le partage. Pour plus d'information vous pouvez consulter le site : <https://www.ressourcesetvous.org>

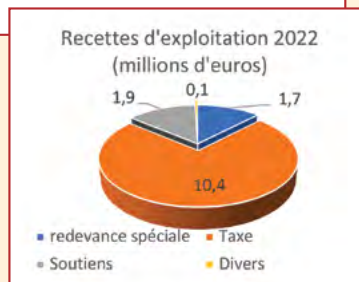
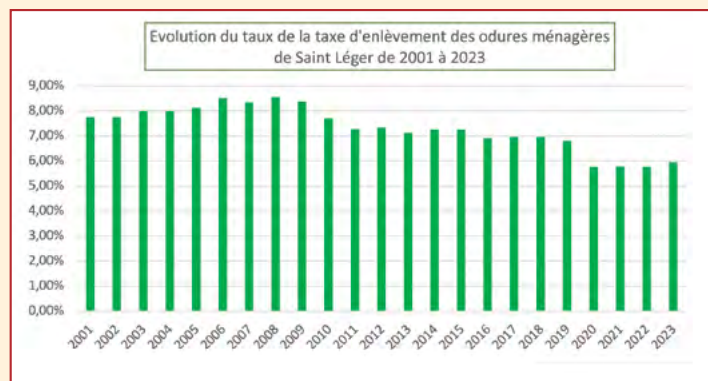
- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers : 2024-2030.

Les élus du Sictom ont voté récemment à l'unanimité ce plan qui fixe l'objectif d'une réduction de 15 % de la quantité d'ordures ménagères produite par habitant à l'horizon 2030. Il comporte un certain nombre d'actions pour l'atteindre.

- Les finances.

Les services rendus (collecte et traitement) engendrent des coûts de l'ordre de 13,3 million d'euros en 2022, le traitement représentant 54 % et le contrat de collecte 34%. Le financement de ces dépenses est assuré pour 74% par la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères dont le montant figure sur l'avis de taxe foncière. 13 % des recettes proviennent de la revente des matériaux triés et des soutiens aux performances tri.

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères apparaît inférieur à celui de beaucoup d'autres collectivités. Il ressort à 5,94 % en 2023, il devrait rester stable en 2024.



Les collectes étant effectuées il convient de traiter et de valoriser les matières collectées. C'est alors « qu'entre en jeu » le SITREVA.

2- LE SITREVA

Le Sitreva est un syndicat composé de 5 adhérents, dont le Sictom de la Région de Rambouillet. Il a pour objet de traiter et valoriser les déchets collectés par ses adhérents, ainsi que l'exploitation de 26 déchèteries situées sur le territoire de ses membres. Son activité concerne une population d'environ 310 000 habitants (218 communes) sur une superficie de 3 544 km². Il emploie 260 personnes plus une cinquantaine de saisonniers pendant les congés.

LES MOYENS

Pour exercer ses missions le Sitreva dispose :

- D'une usine d'incinération.

Située en Eure et Loir à Ouarville, cette usine brûle les déchets ménagers qui ne sont pas valorisables. D'une capacité de 125 000 tonnes annuelles elle produit de l'électricité issue de la combustion, qui est vendue et réinjectée dans le réseau EDF.

Cette production représente la consommation annuelle d'électricité d'environ 20 000 ménages.

La chaleur dégagée par la combustion sert également à chauffer des serres à tomates situées à proximité de l'usine. Un hectare est actuellement en exploitation, une 2^{ème} tranche est en cours de réalisation.

Enfin 25 % des déchets introduits dans les fours ne sont pas brûlés. Ces résidus appelés mâchefer, sont retraités pour servir notamment de sous-couche dans les travaux routiers et autoroutiers.

- D'un centre de tri.

Tous les déchets mis dans les bacs bleus ou jaunes, sont transférés dans un centre de tri d'une capacité de 24 000 tonnes situé à Dreux. Ils font l'objet d'un tri mécanique complété d'un tri manuel. Les produits issus de ce tri sont

revendus procurant ainsi des recettes qui sont reversées aux 5 membres du Sitreva, selon les tonnages apportés et les performances de tri constatées de chacun. Le montant des recettes dépend des cours mondiaux des matériaux. Fin 2021 et en 2022 la reprise de l'activité économique mondiale étant très forte les prix des matériaux ont fortement augmenté. Par contre en 2023 on assiste à une chute des cours mondiaux, donc moins de recettes pour les adhérents.

Le Sitreva perçoit aussi de Citéo une aide financière au tri ; cette aide est également reversée aux adhérents selon leurs apports.

Pour 2022 le Sictom de la Région de Rambouillet a ainsi perçu 943 000 d'euros de soutien au tri et 701 000 d'euros de revente de matériaux triés. Les sommes ainsi perçues viennent diminuer la taxe demandée aux habitants.

Le centre de tri actuel ne répond plus aux nouvelles normes environnementales. Pour cette raison Sitreva va investir 22 millions d'euros dans une nouvelle installation remplaçant l'actuelle. La mise en service est prévue au cours du 2^{ème} semestre 2025.

- Déchèteries.

Sur son territoire, le Sitreva exploite 26 déchèteries dont celles situées à Rambouillet et Auffargis.

Ces sites acceptent 23 types de déchets. 77 466 tonnes ont été collectées en 2022 pour 554 000 visites.

Toutes ces déchèteries sont accessibles aux titulaires d'une carte d'accès émise par le Sitreva.

Ainsi un Léoégarien sera accepté à Rambouillet, comme à Dreux, à Ivry la Bataille ou à Chateaudun.

Des travaux importants de mise en sécurité, d'extension des capacités et de reconstruction de déchèteries sont entrepris annuellement. Ainsi les déchèteries de Bonnelles et Auffargis ont été complètement reconstruites à la fin des années 2010, une nouvelle déchèterie d'un coût de 2,5 millions d'euros sera mise en service en 2024 à Saulnières (Eure et Loir) et des investissements à concurrence de 5,5 millions d'euros sont programmés pour la réhabilitation de la déchèterie et le centre de transfert de Dreux pour les années 2024 et 2025. Une réflexion est en cours pour le réaménagement de la déchèterie de Rambouillet.

- Flotte de véhicules.

Pour le transport des déchets vers les centres de traitement (incinération et tri) et l'évacuation des matériaux des déchèteries, le Sitreva exploite une flotte de véhicules lourds ayant parcouru environ 1 million de km en 2022. Des essais menés avec des véhicules électriques se révèlent concluants sur le plan technique, en revanche le coût d'acquisition d'un véhicule est doublé : environ 450 000 euros contre 175 000 euros pour un véhicule thermique. De même un projet visant à utiliser l'hydrogène est mené avec plusieurs partenaires.

- Les finances

Pour 2023 les dépenses d'exploitation devraient ressortir à 43,6 millions d'euros, et celles d'investissement à 11,3 millions d'euros soit un budget total de près de 55 millions. Pour financer ses investissements le Sitreva recourt partiellement à l'emprunt. A fin 2023 l'encours de la dette est de 18 millions et la capacité de désendettement représente 4,8 années de capacité d'autofinancement brut, ce qui constitue un bon ratio.

Ça s'est passé à St-Léger

LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX



LE 17, 18 ET 19 JUIN



RENTREE SCOLAIRE DU 4 SEPTEMBRE



Huitième édition de la fête de la pomme et de la châtaigne en octobre.



Samedi 28 octobre de 14h à 18h, et
dimanche 29 octobre de 10h à 12h et de
14h30 à 18h à la Maison du Village
(entrée libre)

Le CERF (Centre d'études de Rambouillet et de sa
Forêt) organise une exposition mycologique de qualité.
Je vous conseille vivement d'en profiter.

Bien cordialement,

Le Maire
Jean-Pierre GHIBAUDO

L'EXPO CHAMPIGNONS



L'équipage les "Ptitsléo" embarque sur un joli trois mâts "le Santiano" sous la direction de Pierre.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



AU MARCHÉ DE NOËL.



LE PÈRE NOËL À L'ÉCOLE



Au tableau d'honneur en 2023

Le 18 juin, Marie-Claude Vérardo reçoit la médaille honorifique de l'Assemblée nationale des mains de Mme la députée Aurore Bergé.

Sa famille, ses amis avaient répondu nombreux à l'invitation de M. le Maire pour l'entourer de leur soutien au moment où sa modestie risquait de souffrir... ce qui n'a pas manqué.

Mme la Députée s'est ainsi exprimée pour relater le parcours de Marie-Claude.

Chère Marie-Claude,

Je suis très émue d'être aujourd'hui auprès de vous, parmi ceux qui vous aiment, vous respectent et qui ont la chance d'avoir croisé votre route.

Cette cérémonie, c'est d'abord un moment privilégié pour vous remercier et reconnaître toute la valeur et la force de ceux qui, comme vous, s'engagent bénévolement.

Avec vous, s'illustrent parfaitement l'engagement et la solidarité dont font preuve près de 20 millions de bénévoles, qui font vivre nos associations et rythment nos vies...

Déléguée de parents d'élèves puis présidente de la FCPE au collège Catherine de Vivonne à Rambouillet, vous défendez pendant 14 ans, avec générosité et dynamisme, l'intérêt des enfants et des parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Vous accompagnez et participez à l'organisation de voyages scolaires permettant ainsi à des dizaines d'enfants et adolescents de grandir et de vivre des moments inoubliables. Des souvenirs qu'ils garderont gravés dans leur mémoire !

Vous participez ainsi à l'épanouissement et la réussite de nos jeunes vous qui faites de la défense de l'Ecole républicaine, inclusive et laïque la boussole de votre action...

Vous vous êtes aussi investie dans la défense des droits humains, en vous engageant il y a près de 21 ans pour Amnesty International.

A Saint-Léger, vous êtes responsable, avant de passer le flambeau, de la Bourse aux jouets et du Marché de Noël. Et parallèlement

MARIE-CLAUDE VÉRARDO

vous vous investissez au sein du comité de jumelage où vous devenez secrétaire puis présidente. Ainsi, depuis près de 26 ans, vous organisez des séjours intergénérationnels en Italie et en Angleterre. Des moments de joie et de fraternité qui rapprochent et rassemblent autour des valeurs d'amitié, d'entraide et de soutien...

Nous le savons tous, les bénévoles n'attendent aucune reconnaissance particulière. Leur contribution se doit pourtant d'être valorisée.

Et c'est tout le sens de ma présence aujourd'hui, à vos côtés et de cette remise de médaille... pour honorer votre dévouement et votre engagement pour les autres qui ne s'est jamais démenti.



Sur le chemin de l'école...



Le mot du directeur

En ce 4 septembre 2023, 146 élèves ont franchi, sourire aux lèvres, le portail de l'école Jean Moulin.

Après quelques minutes d'hésitation, ils sont rentrés dans leur classe avec leur enseignant, leur ATSEM et leur AESH pour cette nouvelle année scolaire. Les parents ont ensuite été invités au traditionnel café-croissant offert par la municipalité sous le préau de l'école.

Cette nouvelle année est marquée par une volonté réaffirmée de lutter ensemble contre le harcèlement scolaire. Les enseignants ont été formés au programme PHARE et les élèves ont été sensibilisés à cette problématique. Il est primordial de rappeler que l'élève victime ainsi que les témoins doivent absolument en parler. En parler au directeur, aux enseignants, au personnel municipal, à leurs parents, aux numéros verts 3018 (cyberharcèlement) et 3020,... Il faut briser la chaîne du silence qui engendre le mal-être. Toujours dans cette optique, des élèves-ambassadeurs volontaires vont être nommés afin de servir de relais entre les enfants et les adultes.

En début d'année, l'école a été équipée d'un nouvel équipement en salle de motricité : un dojo de plus de 100 m² afin d'accueillir dans de meilleures conditions les élèves et les différentes associations léodégariennes. Le potager de l'école accueille dorénavant

2 poules. Les élèves leur apportent les soins nécessaires afin qu'elles se sentent bien dans notre école.

Il est malheureusement nécessaire de rappeler qu'après le drame vécu au lycée d'Arras, le 13 octobre 2023, le niveau de sécurité dans les écoles a été réhaussé au niveau « urgence attentat ».

Ainsi, il est demandé aux parents d'éviter les attroupement devant l'école et d'être attentifs aux abords de celle-ci.

Les enseignantes et moi-mêmes vous prient de bien vouloir croire en leur profond dévouement en un service public de l'Éducation de qualité au service de vos enfants.

O. Malassigné, Directeur de l'école

**L'ÉCOLE JEAN MOULIN
COMPTE ACTUELLEMENT
147 ÉLÈVES RÉPARTIS EN
6 CLASSES.**

2 CLASSES DE MATERNELLE

Classe de Mme Lambert avec
28 élèves TPS-PS-MS

Classe de Mme Leclair avec
25 élèves PS-GS

4 CLASSES EN PRIMAIRE

Classe de Mme Schwander avec
21 élèves CP-CM1

Classe de Mme Fransén avec
24 élèves CE1-CM1

Classe de Mme Benoît avec
25 élèves CE2-CM2

Classe de M. Malassigné avec
24 élèves CE2-CM1

INSCRIPTIONS SCOLAIRES : RENTRÉE 2024/2025



Afin de prévoir les effectifs de l'école maternelle pour la prochaine rentrée, nous vous demandons d'inscrire votre enfant le plus rapidement possible.

Votre enfant aura 2 ans et 6 mois au jour de la rentrée ?

Vous devez vous présenter dès maintenant en Mairie, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Il n'y a pas de rentrée en cours d'année, hormis pour les enfants nouvellement arrivés sur la commune une fois la rentrée effectuée.

LES SERVICES PERISCOLAIRES

En dehors du temps scolaire, vos enfants sont pris en charge à l'école pour des activités collectives pendant les temps périscolaires.



MOYENNE EFFECTIFS PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Garderie du Matin	8h à 8h50	26 élèves
Garderie du Soir	16h30 à 19h	30 élèves
Etude Surveillée	16h30 à 18h	28 élèves
Cantine	11h30 à 13h30	132 élèves
Centre de Loisirs Mercredi	8h à 19h	28 élèves

L'ACCUEIL DE LOISIRS

Organisé par la Commune, l'accueil de loisirs est géré depuis sa création par l'IFAC, association à but non lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale.

Il fonctionne dans les locaux de l'école, la 1ère semaine de chacune des vacances scolaires et les 3 premières semaines de juillet, de 8h à 18h30.

Il est accessible à tous les enfants scolarisés dans la commune.

EFFECTIFS CENTRE DE LOISIRS 2022-2023

Vacances de la Toussaint	20 enfants
Vacances de Noël	14 enfants
Vacances d'Hiver	20 enfants
Vacances de Printemps	14 enfants
Vacances d'été	27 enfants

Concernant le harcèlement scolaire...

Les cas de harcèlement subis dans les écoles se sont malheureusement multipliés en France ces dernières années.

Le plus souvent, le harcèlement se dissimule derrière des violences qui s'accumulent jusqu'à susciter un sentiment de honte, de persécution et d'isolement chez le jeune harcelé. Ce phénomène frappe des centaines de milliers d'élèves chaque année, avec parfois des conséquences dramatiques. Dans un contexte national où l'augmentation des tentatives de suicide chez les jeunes de moins de 15 ans devient préoccupante, force est de constater que nous avons à faire là à un véritable fléau.

L'environnement villageois dont bénéficie notre école est propice à anticiper et à traiter les éventuelles situations difficiles. Toutefois, nous ne pouvons pas considérer que le sujet ne nous concerne pas, au contraire, il nous concerne tous : parents, enseignants, personnel encadrant, élus, camarades de classe...

Lors du conseil d'école du 10 novembre dernier, monsieur le directeur de l'école a présenté aux représentants des parents d'élèves les nouveaux dispositifs mis en oeuvre par l'Éducation Nationale dans le cadre du programme "PHARe" qui vise à prévenir, à détecter et à traiter les éventuels cas de harcèlement. Monsieur le Maire et moi-même serons attentifs à accompagner cette démarche, à favoriser le dialogue sur la question, à sensibiliser le personnel de mairie et à agir en cas de doute ou de difficulté.

Il ne s'agit bien sûr pas de dramatiser, il ne s'agit pas non plus de banaliser, il s'agit simplement d'être attentifs collectivement à ce que nos enfants bénéficient d'une école saine et bienveillante, propice à leurs apprentissages et à leur épanouissement.

Olivier GUILLARD, Maire adjoint chargé
des affaires scolaires

Ce que vous devez savoir

- Le décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires prévoit que le directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par le directeur de l'école, puisse demander au maire de procéder à la radiation d'un élève dont le comportement intentionnel et répété ferait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève.
- Chez les jeunes de moins de 15 ans, les tentatives de suicide ont augmenté de 300% ces dix dernières années. Le nombre d'admissions aux urgences y faisant suite a connu une hausse de 40% pour la seule année 2021.
- Actualité publique à propos du harcèlement scolaire : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16714>

LE VOYAGE DES AINES en Champagne

Nous étions 30 voyageurs sur la place du Gros Billot jeudi 14 septembre et, à 6h30 précises, le car quittait St Léger, tout son monde à bord, à destination de Reims. Premier arrêt incontournable vers 8h. Oubliés le lever matinal, le café pris à la hâte à la maison....le car se gara sur une aire d'autoroute pour le traditionnel petit déjeuner café-croissants.

Avant 10h, nous étions arrivés à Reims, à l'entrée de l'incroyable domaine Pommery et de ses imposants bâtiments de style élizabéthain, classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Notre guide nous attendait pour une visite privée dans les crayères gallo-romaines uniques où nous nous sommes enfoncés au bout d'un escalier monumental. Cave après cave, notre guide nous déroula l'histoire du champagne et de sa lente élaboration, de la création du champagne brut en 1874 sous la direction de Mme Pommery, des millésimes parmi lesquels chacun chercha son année de naissance. Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir dans chaque cave des œuvres d'art contemporain symbolisant le champagne selon des productions très diverses et souvent surprenantes que nous n'avons pas hésité à commenter. Puis retour à l'air libre qui par l'escalier qui par l'ascenseur.

Sur le même site nous allions découvrir la villa Demoiselle construite entre 1904 et 1908, fleuron de l'art Nouveau. Sa réalisation réunissant architectes, graveurs, sculpteurs, peintres, ébénistes en a fait un fleuron unique qui constitue, des caves aux toitures, un joyau exemplaire, le témoin capital du but recherché de sublimer le quotidien par l'art.

A l'issue de la visite, la dégustation de deux champagnes produits sur le domaine nous attendait dans les jardins.

Déjeuner au restaurant du tennis club de Reims.

Enfin un petit train touristique entraîna nos joyeux voyageurs à travers le vignoble d'un petit village dans la campagne d'Épernay. Retour à la maison vers 21h.



Nos pompiers



Les sapeurs-pompiers recevaient chez eux à l'occasion de la traditionnelle fête de la Sainte Barbe.

Organisée par Rémi Camus, président de l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Saint-Léger, la cérémonie avait rassemblé tous les sapeurs-pompiers de la caserne et le lieutenant Thierry Fabre, chef du centre, de nombreuses personnalités des sapeurs-pompiers du Département, M. le Maire et des Elus de Saint-Léger, des Elus des villages voisins ainsi que Mme Aurore Bergé, Ministre des solidarités et des familles.

ONT ÉTÉ MIS À L'HONNEUR

Le sapeur **Eloan Lecornec** a reçu son galon de première classe.

Les caporaux-chefs **Franck Richard** et **Jimmy Perriner** ont obtenu le diplôme de conducteur feux de forêt

Olivier Cyril a été distingué pour 20 années de service.

Dans l'assistance, une personne particulièrement émue lors de la remise de ces distinctions, **Daniel Lecornec**, chef du centre durant 35 ans et grand-père d'Eloan. La relève est assurée.

A la bibliothèque

6, place de la mairie Saint-Léger-en-yvelines
Tél : 01 34 86 38 65 - Mail : stleger.bibliotheque@gmail.com
Blog : bibliotheque.saint-leger-en-yvelines.fr



Les bibliothécaires ont le plaisir de vous accueillir

Mercredi de 15H00 à 18H00

Vendredi de 15H30 à 18H00

Samedi de 10H00 à 12H00

Une adhésion annuelle unique de 18 euros
Pour toute la famille

Un portage à domicile des livres
Pour les personnes à mobilité réduite
(Sur la commune de Saint-Léger uniquement)

L'heure du conte
Le 1^{er} mercredi de chaque mois



LE CERCLE DE LECTURE EST DE RETOUR

Bonne nouvelle pour les amoureux des livres : le cercle de lecture, que la crise du covid avait mis KO en 2020, a repris ses activités en septembre après trois ans de coma. Avis aux amateurs : il se réunit chaque deuxième vendredi du mois à 18h30, comme il se doit à la bibliothèque et hors vacances scolaires. Chacun y est le bienvenu pour faire découvrir aux autres des lectures inspirées par un thème défini au préalable (l'argent, la guerre, l'enfance, le roman noir, une grande ville, etc...). S'il existe de nombreux cercles de lecture en France, celui de Saint-Léger se distingue par une originalité : chaque réunion s'ouvre par la diffusion d'une chanson ayant un rapport avec le thème du jour. Seules conditions requises : être inscrit à la bibliothèque et ne surtout pas s'imaginer qu'un livre doit être "intello" pour mériter qu'on en parle. Qu'on se le dise : toute lecture est digne d'intérêt !



La réunion du 10 novembre avait pour thème la citation suivante : "La guerre, c'est comme la chasse. Sauf qu'à la guerre, les lapins tirent." (Charles de Gaulle)

Un nouveau service, dispositif Korian



Après de longs mois de préparation, nous sommes heureux de pouvoir mettre en œuvre le résultat d'un travail collaboratif entre l'ARS Île-de-France, le Conseil Départemental des Yvelines, la commune et la Résidence KORIAN de Clairefontaine.

En effet, à compter du 18 janvier pro-

chain, nous ouvrons les portes du dispositif permettant à toute personne âgée de plus de 60 ans vivant à domicile de :

- Participer à des activités thérapeutiques adaptées dans un but de maintien des capacités préservées ;
- Rompre l'isolement du quotidien ;
- Proposer des temps de répit pour les aidants.

Cet accueil spécifique consistera à proposer aux personnes âgées isolées au sein de notre territoire des activités stimulantes et variées (motricité, atelier mémoire, chant, jeux de société) avec le déjeuner inclus sur place.

Une équipe de professionnels accueillera les bénéficiaires les jeudis de 10h à 16h dans la salle « Annexe » rue de la Mairie.

Les Personnes accueillies pourront, si elles le souhaitent, bénéficier du transport de leur domicile jusqu'au lieu de l'accueil de jour et être accompagnées en fin de journée via le minibus prévu à cet effet.

N'hésitez donc pas à parler de ce nouveau dispositif avec les personnes fragiles et âgées de votre entourage.



Accueil de jour itinérant du lundi au jeudi, de 10h à 16h dans les communes de :
Raizeux | Clairefontaine-en-Yvelines | Saint-Léger-en-Yvelines

Nos jeunes s'impliquent

4L TROPHY

LE 4L TROPHY C'EST QUOI ?

C'est le plus grand rallye jeune humanitaire d'Europe qui consiste en une course de 10 jours en Renault 4L à travers le Maroc.

Nous sommes deux étudiants de 21 ans qui avons pour but de réaliser la 24^{ème} édition 4L trophy.



Désert du Sahara



A QUI VENONS-NOUS EN AIDE ?

A la croix-rouge française ainsi qu'à l'association Les Enfants du Désert en apportant des denrées alimentaires, fournitures scolaires et sportives à des enfants dans le besoin au Maroc.

4L TROPHY

Le 4 T trophy est le plus grand rallye humanitaire organisé pour les jeunes étudiants de 18 à 28 ans. C'est une course dans le désert du Maroc à bord de la mythique Renault 4L, une aventure étudiante, mais plus que le défi sportif, c'est le côté humain qui nous a motivé. Notre objectif prioritaire : acheminer fournitures scolaires, sportives et denrées alimentaires pour les enfants défavorisés du Maroc et une aide à la Croix rouge ainsi qu'aux enfants du désert. Nous sommes deux étudiants de 21 ans qui participerons à l'édition 2024 du 4L Trophy du 15 au 25 février.

Propos recueillis auprès de Ghislain de Chasseval



Ghislain de Chasseval et son coéquipier

CULTURE ET LOISIRS



Les Musicales de St Léger

Le 18 novembre, la troisième édition des Musicales de St Léger a affiché complet.

Ambiance, musique, chants divers, mettant en scène petits et grands musiciens, interprètes débutants ou confirmés.

Un public chaleureux était au rendez-vous et s'est laissé porter par un refrain et même par quelques pas de danse.

Embarqués sur un joli trois mats « Le SANTIANO » par la chanson de l'équipage « Les Ptitléo », nous avons par les rythmes et les chansons abordé plusieurs pays. La soirée s'est terminée en souhaitant à toutes et à tous « tout le bonheur du monde ».

Merci à tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour la bonne tenue de cette soirée musicale.

A l'année prochaine si vous le voulez bien



Couture

Douzième année pour les cours de couture dans le village qui ravissent adultes et enfants. Envie de créer, réaliser toutes sortes d'ouvrages, réparer ou retoucher ses vêtements, n'hésitez pas ! Venez nous rejoindre aux cours de couture. Cours de 3h en journée et de 2h le soir. Cours de couture enfants, de 7 à 10 ans, les mercredis de 10h00 à 12h00. Pour tous renseignements, merci de contacter au 06 11 23 64 81



Théâtre



La pièce de Théâtre LE RUBAN ROUGE qui vous a été proposée les 7 et 8 octobre à la Maison du Village a remporté un joli succès.

A partir d'un thème tristement d'actualité, la vie en Ehpad, Arthur Corrot a écrit une pièce, sur mesure, pour les 10 comédiens amateurs de l'Atelier du mardi soir.

Les personnages accepteront-ils de vivre le bel âge, en communauté, au sein du projet que leur a concocté Armand, alias Bob... ?

Sur la réserve au début de l'aventure, ils vont se découvrir, se raconter, dévoiler leurs secrets, leurs origines, leurs regrets aussi...jusqu'à la surprise finale qui, malgré tout, leur ouvrira les portes de leur nouveau lieu de vie....



En cette année de reprise post-Covid, l'association Saint-Léger Jumelage a pu, avec grand plaisir, reprendre une grande partie de ses activités :

La projections de films Anglais/Italiens en alternance

En Décembre 2022 (« The Full Monty »), Janvier 2023 (« Pane e Tulipani »), Février (« Philomena »), Mars (« La Tigre e la Neve »), puis, reprise cet automne, en Octobre (« A Fish called Wanda »). Cette activité semble très appréciée par la trentaine de spectateurs à chacune de nos séances, c'est pourquoi nous la continuerons avec plaisir tout au long des mois d'automne et d'hiver.

L'accueil de nos amis Anglais

Cette année, nous devons recommencer à recevoir nos amis anglais.

Malheureusement, Andy Stibbs, le nouveau président de l'association Turners Hill Twinning a été contraint d'annuler ce voyage compte tenu du manque de candidats, la principale raison étant le vieillissement des

participants anglais. Désormais, nous sommes dans l'attente de leur possibilité de nous accueillir en 2024. Wait and see...

Notre 6^{ème} Balade Gourmande

Dimanche 25 Juin, ils étaient 138 à parcourir les 8 kilomètres de balade champêtre et forestière (11 kilomètres pour les plus courageux, puisque nous avons prévu 2 parcours), et à se régaler aux 4 points de restauration répartis le long du parcours. Météo « chaude », marcheurs toujours aussi sympas, bénévoles de plus en plus efficaces... Bref, une excellente journée, comme à l'habitude.

Notre voyage chez nos amis Italiens

Les 1-2-3 septembre, nous étions 29 à nous retrouver à Marliana où nos amis de « Marliana Gemelaggio » nous ont accueilli, comme d'habitude, avec toute la chaleur dont savent faire preuve nos cousins Transalpins.

- Le 1^{er} soir : dîner-danses sur la place de Marliana.
- Le lendemain : lever aux aurores pour un départ en voitures, puis en car, pour la visite de la « Certosa di Calci » (près de Pise), puis du musée « Piaggio », où les

nombreux nostalgiques de la Vespa ont pu se remémorer les virées de leurs jeunes années. À midi (bien passé!), repas pantagruélique (à l'italienne). L'après-midi, visite du village de Peccioli, où la municipalité a su tirer profit de la manne financière procurée par l'usine d'incinération voisine pour réaliser de nombreuses avancées écolo-culturelles pour les habitants de la commune (dont la mise en libre service de petits véhicules électriques). Le soir, arrêt-pizza (et plus, nous sommes en Italie!) dans un restaurant de Montecatini.

- Le dernier jour a été plus tranquille : matinée et repas chez nos hôtes, puis visite de l'usine d'armement désaffectée de Campotizzoro où un très grand nombre (près de 40000 à son apogée) d'habitants des communes avoisinantes ont travaillé. Le soir, repas à Pistoia, dans le restaurant de Pablo, lequel nous a servi plusieurs plats de ses excellentes pâtes, puis des pâtisseries, tout cela fait maison.
- Le jour du départ : journée libre à Florence, Pise ou à Sienne et San Gimignano, avant de reprendre l'avion (ou la voiture particulière) pour le retour

La présidente, Marie-Claude Vérardo



Pour tous renseignements sur l'association Saint-Léger-Jumelage, vous pouvez contacter Marie-Claude Vérardo au 01 34 86 34 90



**Maman-bébé
Petites Mains**

Beaucoup d'évènements se sont passés au sein des activités Maman-bébés et Petites Mains cette année. Spectacle avec la compagnie Zibuline, visite du Père Noël...

Nous avons eu la chance d'être accueillis à la miellerie par Hubert Marteau. Les enfants ont ramené un petit pot de Miel.

Un saut également chez les pompiers où les enfants ont pu monter dans le camion et se servir de la lance à eau.

Maman-bébés : tous les jeudis matin à partir de 9h15 à la maison du village – responsable S. Lebrun 06 85 60 12 09

Petites Mains : Mardis matin à l'annexe à côté de la mairie – 9h15 – responsable A. Marie 06 89 15 41 61



**Les Aînés de
Saint Léger**

Il y a le scrabble, la belote, les jeux de société mais aussi les parties de pétanque ...et le resto. Bref on s'éclate bien avec les Aînés de Saint Léger !
Contact : A. Camu – 06 31 87 25 66



Jardins vivants

Découvrez notre activité jardin partagé en permaculture, débutée il y a 7 ans. Toute l'année nous nous occupons du potager, du verger, de la serre et du poulailler. Nous organisons des ateliers greffages, et au printemps dernier la création d'un four à pain. Pour tout renseignement, contacter le 0611236481.



**Les ateliers du
marché de Noël**



Petits et grands ont pu réaliser des décorations pour Noëlet il n'y avait pas que les petits qui étaient fiers !!!



STAGE DE RENTRÉE DU 24 SEPTEMBRE
L'énergie métal, Fluidité articulaires
Se relier à la terre et au ciel par la colonne vertébrale

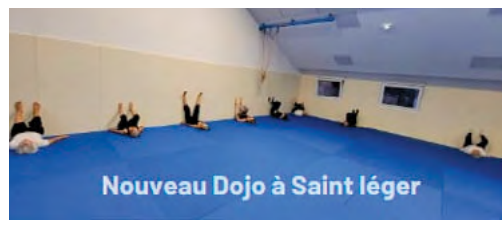
Ce premier stage permettra d'aborder les bases de compréhension théoriques et pratiques d'éveil du corps et de l'esprit (TAO YIN QI GONG, MÉDITATION, KUNG FU). **"L'homme est un tout indissociable de la nature donc les principes qui équilibrent l'univers régissent aussi l'équilibre de l'homme"** (Nei Jing, canon de la médecine Chinoise).

Ainsi l'automne représente l'énergie du métal associé aux articulations, aux organes poumons-intestins, en rapport avec le système respiratoire et une conscience d'être spécifique.

Ce rapport à la nature qui soutient notre énergie de vie est mis en lumière en cette saison de l'automne au sein du fonctionnement articulaire.

Nous approfondirons cette intelligence fonctionnelle du corps par le HUI GONG QI GONG (technique énergétique dite de "l'intelligence Taoïste").

Cette pratique se concentre sur l'entretien des espaces articulaires de la colonne vertébrale. Véritable serpent de Vie, cette dernière nous relie et distribue les énergies de la terre et du ciel pour garantir la vitalité de tous les espaces du corps en interne et assure l'harmonie et l'efficacité de la posture et des mouvements en externe. Pour finir nous relierons notre travail à l'accueil de l'énergie métal de l'automne par des mouvements fluides seul ou avec partenaire et une méditation associée.



Infos pratiques : Horaires et tarif : 15h-18h, adhérents : 20€ / externes : 30€ - Salle de motricité de l'école de St Léger
Pré-inscription Obligatoire par retour mail ou tél. 06 88 18 01 06 - souffledevie78@gmail.com

SCENE ZEN



Samedi 30 septembre et dimanche 1^{er} octobre 2023, ce fut une belle fête du théâtre au Festiphoto de la forêt de Rambouillet !

Réunis dans le Collectif Théâm par Michelle Sébal de la Compagnie Scène Zen de Saint-Léger,

Plus de 60 comédiens (Scène Zen et 5 troupes de Rambouillet, Verneuil-sur-Seine et Raizeux) ont assuré le spectacle au marché de Rambouillet et à la Bergerie Nationale.

Prochaines représentations de « Après le brame » :
5 octobre 2024 à la Maison du village de Saint-Léger en Yvelines
30 mars 2024 au théâtre Le Prisme à Élancourt



Union Sportive des Yvelines – Tennis Club

Sous l'impulsion de la nouvelle équipe du bureau, l'implication de Guillaume, entraîneur et les investissements de la Commune, le club a gagné un regain d'énergie.

- Le nombre d'adhérents est en nette progression avec 142 inscrits en 2023 pour 118 en 2022 et 98 en 2021.
- Les inscriptions aux cours de tennis sont passées de 22 heures en 2022 à 30 heures par semaine.
- 5 stages ont été organisés durant les vacances scolaires avec 13 et 15 enfants inscrits.
- Le club compte maintenant 2 équipes Hommes, 1 équipe Femmes et 1 équipe Ados engagés pour les matchs par équipe.
- Le tournoi organisé cette année a compté 86 inscrits.

Les jeunes « compétition » ont aussi fait honneur à leur club.

Engagé au tournoi de Poigny la Forêt, Paul a remporté une belle victoire en finale.

En stage à La Baule du 15 au 22 juillet avec leur coach Guillaume, Jules, Timothée, Shain, Mathys et Paul ont pu se mesurer à d'autres jeunes et décrocher de belles victoires. Shain a eu le record avec 5 victoires en 1 journée. Paul s'est hissé en finale du tournoi de Beauvoir sur mer.



Belle victoire pour Paul Stora (à droite sur la photo ci-dessus)

Le 12 juillet 2023, victoire de Paul Stora, 14 ans, au tournoi de Poigny La Forêt catégorie 15/18 ans.

Match de 2h30. Il gagne en sauvant 6 balles de match !! et à la première opportunité pour finir le match, il concrétise en s'imposant 3/6 7/5 14/12. Bravo Paul.

Guillaume.

Stage de Noël avec Guillaume



La Société de Chasse de Saint-Léger en Yvelines

Depuis plusieurs années nous accueillons nos amis chasseurs Autoursiers et Aigliers.

Une fois de plus la journée a été riche d'échanges sur ce mode de chasse.



Une saison cynégétique en demi-teinte. Les étés secs n'ont pas été propices à la reproduction, comme pour le chevreuil. Concernant les oiseaux nichant au sol comme les faisans, perdrix, bécasses... ils ont subi une forte prédation, durant l'époque de reproduction (mars à juin). Notamment due aux chiens promenés sans laisse. C'est une période sensible pour la faune, merci pour votre vigilance !

Les sangliers sont toujours bien présents sur notre territoire. A la demande de certains riverains qui avaient subi de gros dégâts dans leur jardin, nous avons organisé une battue.

Sur les 15 sangliers délogés, 4 sangliers ont été prélevés et le restant a regagné la forêt environnante.

A ce sujet, encore beaucoup de collisions signalées sur le département des Yvelines, surtout dues à une vitesse excessive la nuit. Soyez toujours très vigilants !

Enfin, en cas de dégradations ou prédatons causées par les espèces classées E.S.O.D. (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) telles que la fouine, le renard, le ragondin... n'hésitez à contacter M. François MARIE, joignable au 01 34 86 34 55.

Voici quelques dégradations et prédatons déjà observées :

- Attaque de poulaillers par les renards.
- Dégradation des combles d'habitations par les fouines.
- Dégradation de rives de cours d'eau par les ragondins.
- Destruction de nids de petits passereaux (Rouge-gorge, Mésange...) par les corneilles.

Pour tous renseignements liés à la faune n'hésitez pas à nous contacter.

François MARIE





JUDO CLUB



Comme chaque année, nous vous communiquons quelques résultats de nos compétiteurs :

Trois judokas féminines du Perray-Saint-Léger JJDA se sont qualifiées aux Championnats de France, Cassandre (catégorie minimes), Adèle (catégorie cadettes), Rose (catégorie cadettes, juniors et séniors). L'équipe féminine cadettes, s'est qualifiée également et figure donc parmi les 32 meilleures équipes de France.

Enfin, aux championnats des Yvelines, Louis est monté sur la plus haute marche du podium (catégorie cadets).

Bravo à tous mais aussi à tous leurs partenaires d'entraînement sans qui ces résultats ne seraient pas possibles. Le judo est à la fois un sport individuel et un sport d'équipe, la progression de chacun est le fruit d'entraînements communs et c'est la qualité de ces entraînements qui permet à chacun de s'améliorer et d'accéder à des résultats en compétition.

La saison 2022-2023 s'est terminée pour certains de façon tout à fait exceptionnelle grâce à une invitation de la Fédération de Judo Polynésienne pour une compétition précédé d'un stage de 10 jours (préparation pour l'équipe polynésienne aux Jeux du pacifique). L'équipe du Perray-

St-Léger JJDA est rentrée avec des souvenirs grandioses et la médaille d'argent !

La nouvelle saison commence, elle aussi par une excellente nouvelle puisque le Club bénéficie depuis la rentrée d'un dojo fixe installé dans la salle de motricité de l'école Jean Moulin. Cette réalisation a pu se concrétiser dans le cadre de l'« opération des 1000 dojos » initiée par la FFJDA auprès des communes de France possédant une salle potentiellement aménageable en dojo.

La municipalité de Saint Léger s'est portée candidate et a été considérée comme éligible au projet et a pu, de ce fait, bénéficier de l'aménagement (opération associée aux Jeux Olympiques de 2024).

Nous remercions la FFJDA bien sûr, mais aussi la Municipalité de Saint Léger sans qui ce projet n'aurait pu se réaliser et enfin l'équipe enseignante de l'école Jean Moulin.

Nos judokas, les adhérents de la préparation physique du jeudi soir et d'autres associations sportives ayant accès à la salle ainsi que tous les élèves de l'école vont pouvoir bénéficier de cet équipement. C'est une grande chance pour tous !

Nous vous souhaitons une très bonne saison sportive 2023-2024.

Le bureau



Cette année le gala de Saint-Léger tonic s'est déroulé le 24 juin. Le thème retenu pour ce moment festif était « la mer ». L'association remercie chaleureusement les enfants de la garderie de l'école Jean Moulin et leurs encadrants pour leur contribution artistique au décor de la salle : les enfants nous ont fourni de très beaux dessins de poissons et d'animaux marins.



Le forum du 9 septembre nous a permis de présenter nos activités pour cette année 2023-24 et de retrouver des adhérents fidèles ainsi que quelques nouveaux, que nous avons accueillis avec plaisir dans nos cours dès le 18 Septembre.

Il reste de la place dans de nombreux cours et les inscriptions en cours d'année sont tout à fait possibles. Pour les adultes comme pour les enfants, vous trouverez le détail des activités proposées sur le site de l'association <https://saintlegertonic.jimdo.com/>, ou sur le site de la Mairie de Saint Léger, rubrique associations.

Les membres du bureau dont les coordonnées sont sur le site, ainsi que nos professeurs sont disponibles pour répondre à toutes vos questions. Il est possible de faire un cours d'essai pour découvrir une activité si vous avez une hésitation avant de finaliser une inscription.

Par ailleurs, si vous souhaitez vous impliquer dans la vie associative du village et nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous proposons de vous joindre à nous dès maintenant, ce qui nous permettra de vous intégrer avec une longue période de recouvrement, pour une intégration optimale dans l'équipe. Seule condition exigée : votre bonne humeur.

A bientôt.

Le Bureau

Consulter notre site pour obtenir de plus amples informations :
www.saintlegertonic.jimdoofree.com

**À PARTIR DE 19H
TOUS LES MERCREDIS À
LA MAISON DU VILLAGE,
PLACE DU GROS BILLOT**



**3 COURS GRATUITS AFIN DE VOUS PERMETTRE DE
VOUS INITIER AVANT TOUTE DÉCISION**



**VOUS SOUHAITEZ DANSER DANS UNE ATMOSPHÈRE TRÈS
CONVIVIALE ? VOUS ÊTES SEUL(E) OU EN COUPLE ?**

**VENEZ APPRENDRE LA DANSE COUNTRY OU DANSE EN LIGNE
SUR DES AIRS DE MUSIQUE AMERICAINE, IRLANDAISE ET
PARFOIS NON COUNTRY.**

**SAINT LÉGER WESTERN CRÉÉ EN JUIN 2008 RÉPOND À VOTRE
ATTENTE.**

*Vous n'avez besoin pour nous rejoindre que
de votre sourire, nous ferons le reste*

slywestern@aol.com - www.slywestern.fr - **Contacts :**
Béatrice 06 45 75 66 35 - Christian 06 14 86 11 85

QI GONG 2022/23

**La saison 2022-2023 a été un peu particulière.
Elle a vu la fermeture du cabinet de
massage/kinésithérapie de Jocelyne
Davranche après 32 ans d'activité.**

Cependant, le cabinet reste ouvert pour les pratiques énergétiques :

- cours de Qi Gong du jeudi soir
- ateliers de Qi Gong 1 journée ou 1/2 journée
- massage traditionnel chinois Tuina Jocelyne Davranche

21 route de la Mare aux Chiens
Tel : 01 34 86 32 31 - Port : 06 86 27 27 26

Jocelyne Davranche



Naissances 2022-2023

- | BOLIVIA-KAHN Loup née le 25/11/2022
- | ANFRY Angelina née le 15/01/2023
- | VENDÔME Adèle née le 19/01/2023
- | SERVEL Emilie née le 23/01/2023
- | TRESSO Léna née le 07/05/2023
- | NERAUD Louis né le 17/07/2023
- | LUCAS Olivia née le 03/08/2023
- | DU SUAUV DE LA CROIX Fleur le 09/12/2023
- | CAVENET Dammarie le 10/12/2023

Mariages 2023

- | NEDELEC Sébastien & PETIT Karine le 27/05/2023
- | MALLET Jérémy & TANGUY Lucie le 10/06/2023
- | GRIGORIOU Stan & DAYAN Sabrina le 28/06/2023

Décès 2023

- | DANIEL Alain le 17/03/2023, 94 ans
- | BALKAN Yette le 08/04/2023, 85 ans
- | POLLET Nolan le 16/04/2023, 17 ans
- | DELORME Dominique le 07/05/2023, 80 ans
- | BIAN Isabelle épouse GIGNOUX le 29/05/2023, 66 ans
- | BONIN Michel le 20/08/2023, 78 ans
- | LAGORCE Sylvie le 16/12/2023, 63 ans
- | TARCHER Odette le 22/12/2023, 99 ans

Nous adressons toutes nos condoléances aux familles éprouvées.



JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, vendredi : 9h-12h / 14h-17h
Mardi, jeudi, samedi : 9h-12h



Directeur de publication :

Jean-Pierre Ghibaudo, Maire de St-Léger en Yvelines



Création et Impression : Imprimerie INOV - Groupe Offset Eclair
01 30 59 54 15 - paol@imprimerie-inov.com



*Bravo à notre
boulangier,*

nous n'avons pas besoin
de cette récompense
pour savoir où trouver
la meilleure galette.

LUTTE CONTRE LE BRUIT



Pour information et
rappel aux habitants,
en application de
l'arrêté préfectoral n°
08-038 du 25 mars
2008, les travaux
momentanés de bri-

colage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, soufflettes, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 & de 14h30 à 19h30**
- **les samedis de 9h00 à 12h00 & de 15h00 à 19h00**
- **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

Merci de respecter la tranquillité de vos voisins en dehors de ces heures.

Le Bureau Mobile de l'Étincelle



pour l'accueil
des femmes victimes de violences
prend la route des Yvelines

Accueil téléphonique au 0610 407 407

etincelle@chrs-equinoxe.fr



BERNASCONE
PLOMBERIE CHAUFFAGE

Installations et dépannages plomberie chauffage
Ramonage

- Saint-Léger-en-Yvelines et ses alentours
- 06 60 51 38 20
- bernascone@outlook.fr

